

Assemblée Générale Ordinaire MSA Ile-de-France 16 avril 2026

Ordre du jour

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire (à 14h)
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 25 juin 2025
- Séquence interactive avec Julien Damon
- Présentation des différents Rapports
- Intervention de Jean-François Fruttero, Président de la CCMSA, invité de l'AGO
- Intervention des organisations syndicales et temps d'échange avec la salle
- Approbation des résolutions
- Clôture de l'AGO

Cette Assemblée sera suivie d'un moment convivial au siège de la MSA IDF

Les trois résolutions soumises au vote des délégués de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1 ère résolution : portant sur la réserve de la Santé Sécurité au Travail

« En vertu de l'article D 723-230 du code rural modifié par le décret n°2013-1223 du 23 décembre 2013, il est proposé à l'Assemblée générale de :

- Mettre la réserve de santé au travail à son niveau maximum (équivalent à 6 mois de fonctionnement) soit 1 597 874,19€ pour l'année 2025.

- Affecter 69 331,25€ de la réserve vers le report à nouveau »

Calcul de la réserve théorique maximum 2025 SST

Total des charges SG3 MT avant comptabilisation de la dotation de gestion courante reversement solde SST		+	3 195 748,37
Cessions d'actifs	compte 65585 (fonction SST)	-	-
Régularisation	compte 6558887 (fonction SST)	-	-
Total des charges SST retraitées		=	3 195 748,37
Réserve SST théorique maximum 2025			1 597 874,19
Total des charges SST retraitées/2			

Calcul de la remontée financière au titre de l'excédent SST

		2024	2025
Avant affectation résultat	Réserve		1 667 205,44
	RàN		6 507 276,67
	Total Capitaux propres		8 174 482,11
Réserve maximum théorique			1 597 874,19
Résultat MT de l'exercice avant comptabilisation de la dotation de gestion courante reversement solde SST			1 590 569,05
Remontée financière (à comptabiliser au compte 65511163)			1 590 569,05
Après affectation résultat	Réserve	1 667 205,44	1 597 874,19
	RàN	6 507 276,67	6 576 607,92
	Total Capitaux propres	8 174 482,11	8 174 482,11

2^e résolution : vote sur le Rapport moral du Conseil d'Administration

« Vu les articles L.723-35, R.723-106 du Code Rural, Vu le rapport général du Conseil d'administration, il est proposé à l'Assemblée générale de d'approuver :

- la gestion du Conseil d'administration
- le rapport général présenté par le Conseil d'administration »

3^e résolution : vote sur la motion de l'Assemblée Générale

Pour des moyens à la hauteur des enjeux agricoles et ruraux

Réunis en assemblée générale, les délégués de la MSA Ile-de-France alertent les pouvoirs publics sur la nécessité de garantir à la MSA les moyens indispensables à l'exercice de ses missions dans le cadre de la future Convention d'objectifs et de gestion.

Le monde agricole traverse une crise profonde et durable. Crises sanitaires, climatiques, économiques et sociales s'enchaînent et fragilisent les exploitants, les salariés agricoles et leurs familles. Dans ce contexte, la MSA est un acteur de première ligne. Elle agit concrètement, au plus près du terrain, pour accompagner les situations d'urgence, prévenir le mal-être et soutenir les exploitations.

Cette capacité d'action repose sur des équipes présentes dans les territoires. La réduire, c'est affaiblir la réponse publique là où elle est la plus attendue.

Dans le même temps, la MSA est pleinement engagée dans la mise en œuvre des réformes de la protection sociale et dans le déploiement des politiques publiques en milieu rural. Elle contribue déjà aux France Services et sera partie-prenante de dispositifs structurants comme France Santé ou France Services Agriculture. Ces missions exigent des moyens financiers à la hauteur, notamment pour moderniser les systèmes d'information et garantir un service fiable et accessible.

Au-delà, la MSA porte des politiques sociales essentielles pour les territoires ruraux : accompagnement des jeunes, soutien à l'emploi, mobilité, prévention des fragilités etc. Ces actions sont indispensables à la vitalité de nos territoires et bénéficient à l'ensemble des ressortissants agricoles, exploitants comme salariés et à l'ensemble des habitants de ces zones rurales. Comme par exemple, avec l'action Grandir en Milieu Rural.

La MSA a déjà pris sa part dans l'effort de maîtrise des dépenses publiques en supprimant notamment plus de 20% de ses effectifs depuis 2010. Aller plus loin mettrait en cause sa capacité à agir.

Les délégués de la MSA le rappellent avec force : ne pas donner de moyens suffisants à la MSA, c'est prendre le risque de fragiliser l'agriculture française, les territoires ruraux et tous leurs acteurs. Ils appellent les pouvoirs publics à garantir à la MSA les moyens humains et financiers nécessaires pour répondre aux enjeux à venir et assurer pleinement ses missions de service public.

xxx



santé
famille
retraite
services